

# LES JEUDIS DU PAYSAGE

d'Auvergne-Rhône-Alpes

## Jeudi du paysage #4

29 avril 2021

Sol et paysage, vers une sobriété foncière //

Politiques publiques et partages d'expériences



RÉSEAU  
PAYSAGE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# Les politiques publiques en matière de sol

## L'artificialisation des sols

Fabrice Gravier // Catherine Jacquot

Chef du service Mobilité Aménagement Paysage- DREAL // Architecte conseil de l'Etat

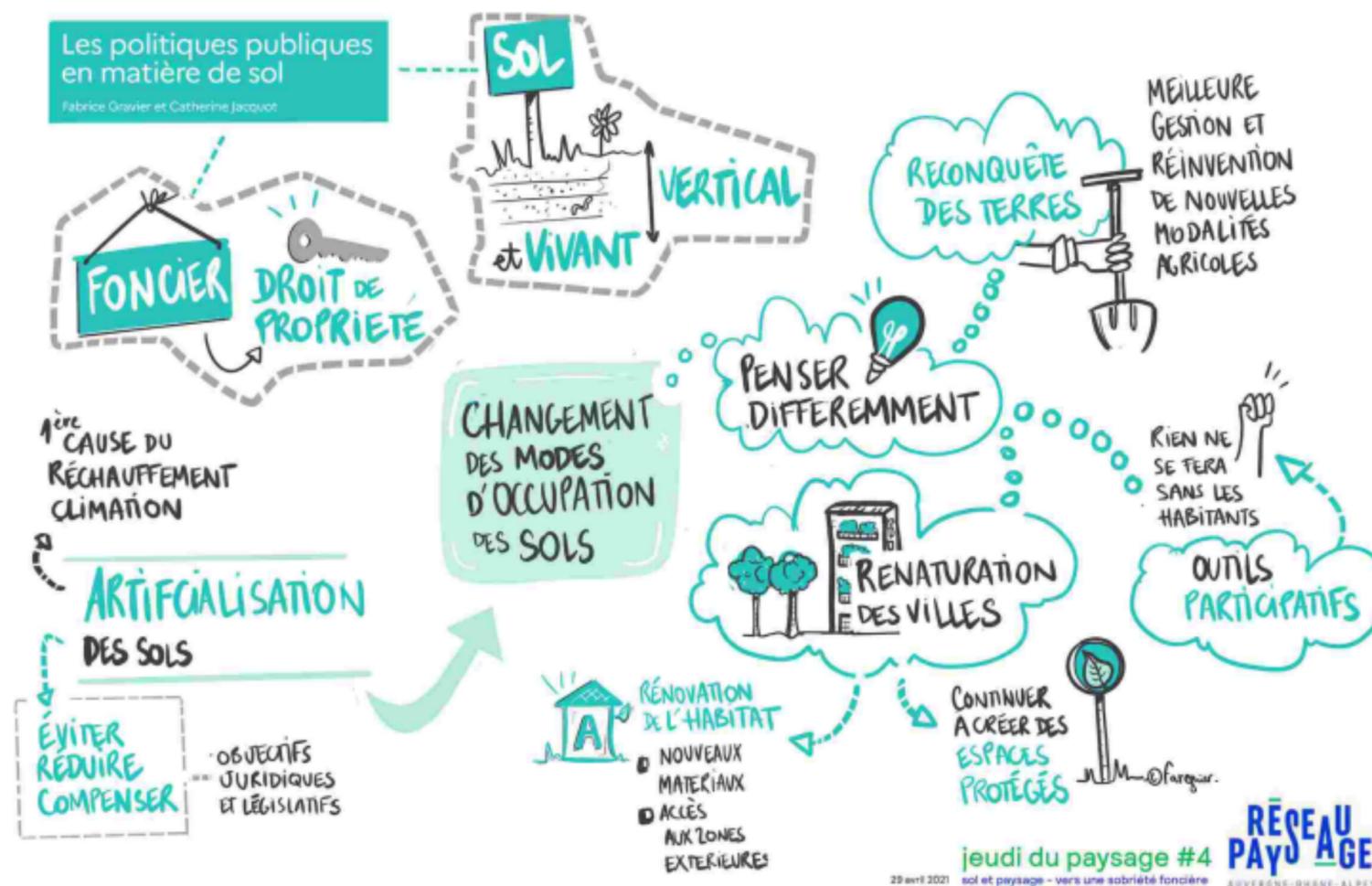
**Le sol :** Si la notion de *foncier* indique une surface plane, productive, disponible pour les activités humaines, souvent associée au droit de propriété, la notion de *sol* prend en compte la dimension verticale. Cette épaisseur de quelques dizaines de centimètres constitue une ressource vivante rare, convoitée pour de multiples usages et représente un bien commun vivant.

**L'artificialisation des sols** peut être définie comme la transformation des sols naturels, agricoles ou forestiers par des aménagements qui entraînent une imperméabilisation partielle ou totale.

Deux chiffres clés pour mesurer ce phénomène : En région Auvergne-Rhône-Alpes, chaque nouvel habitant génère 622 m<sup>2</sup> de sol artificialisé. Au total, chaque année sont consommés, en région AURA, 29 km<sup>2</sup> de sols, ce qui correspond à une surface plus grande que le lac d'Annecy. Les 2/3 de cette surface sont consommés par la périurbanisation.

**Le problème :** L'artificialisation des sols participe à l'érosion de la biodiversité, elle diminue la résilience au risque d'inondation ou autres risques climatiques, elle fait perdre de la productivité agricole, elle participe à la banalisation des paysages. C'est aussi une des premières causes du dérèglement climatique.

**L'objectif :** Le plan biodiversité de 2018 a introduit le principe de « zéro artificialisation nette (ZAN) » visant à terme un équilibre entre nouvelles artificialisations (à réduire au strict minimum) et leur compensation par la renaturation de surfaces artificialisées. Cela signifie de sortir d'une logique linéaire de consommation d'une ressource perçue comme illimitée et entrer dans une logique circulaire, avec des ressources rares et préservées. Cela passe par la densification des tissus urbains existants, la construction de la ville sur la ville, le recyclage des friches et la renaturation des espaces artificialisés.



### POUR EN SAVOIR PLUS:

**Le SRADDET** (Conseil régional AURA), avril 2020

<https://www.civocracy.org/SRADDET>

**La stratégie eau, air, sols** (DREAL, l'État en région), mai 2020

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/lancement-officiel-de-la-strategie-regionale-eau-a19741.html>

-> Retrouvez l'intégralité de l'intervention [ici](#).

# Vers une meilleure connaissance et préservation des sols et de leur biodiversité dans l'aménagement du territoire et du paysage

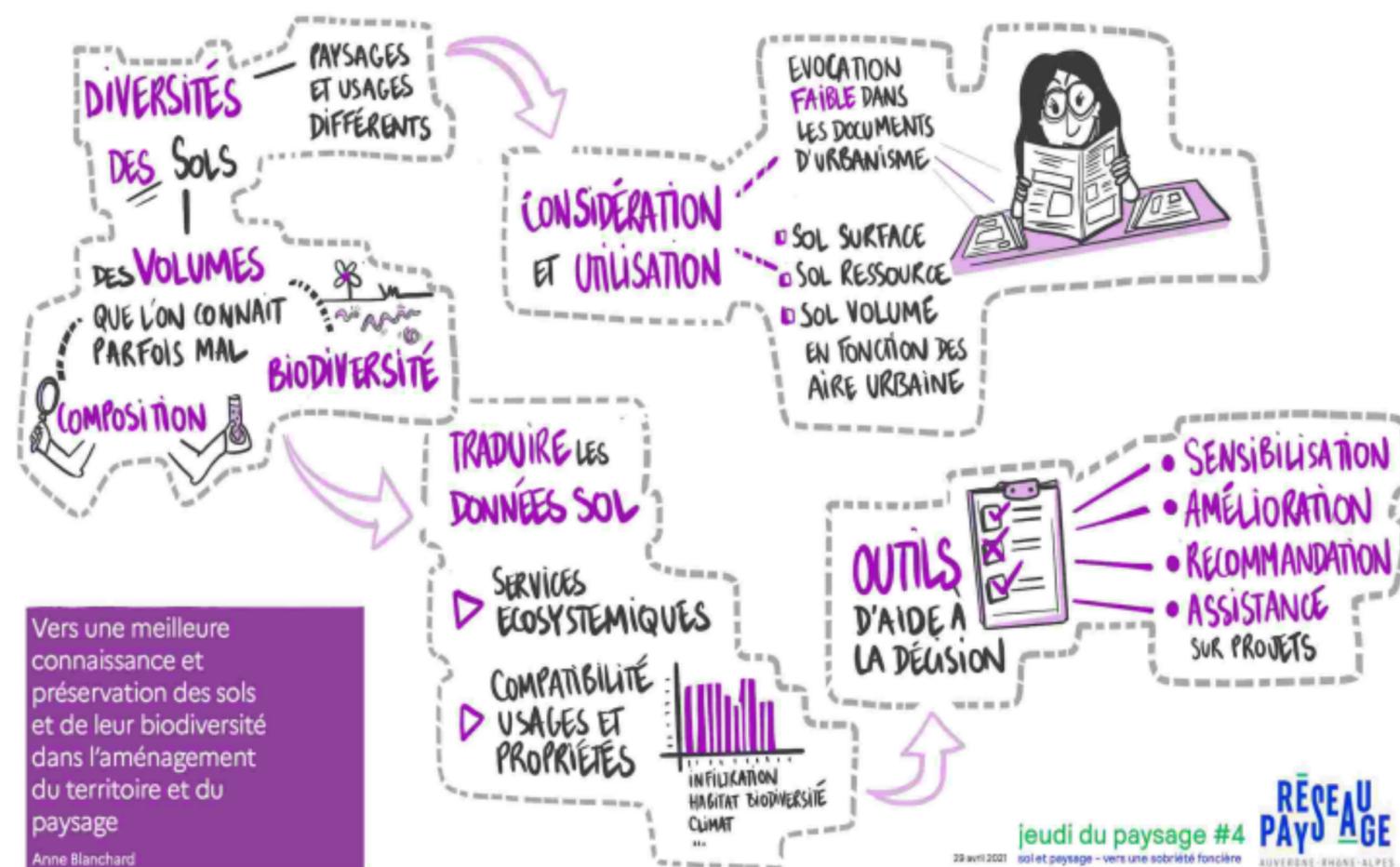
Anne Blanchard //

Présidente et fondatrice de Sol & Co

Les sols fournissent des **services écosystémiques** essentiels pour l'activité humaine et la vie sur terre : production alimentaire, régulation de la qualité de l'air et du climat (par la végétation qu'il supporte), habitat pour la biodiversité, stockage carbone, infiltration et approvisionnement en eau. En effet, un quart de la biodiversité de la planète vit dans le sol, alors qu'aucune de ces espèces est aujourd'hui protégée.

La **qualité d'un sol** est fonction de ses propriétés physiques, chimiques et biologiques. Il existe une très grande diversité de sols, en fonction de la géologie et de l'occupation par des activités humaines. Les sols en milieu urbain peuvent avoir des qualités intéressantes pour les futurs usages. Or, on peut constater un désintérêt pour la question des sols (notamment dans les documents d'urbanisme) et un manque de connaissance de leurs propriétés, lors de la conception des projets d'urbanisme.

Des **outils d'aide à la décision** permettent de valoriser les sols en place et d'optimiser le positionnement des aménagements en fonction de la spécificité écosystémique de chaque sol. L'outil *Destisol* par exemple traduit les données physico-chimiques des analyses des sols en « notes » indiquant les services écosystémiques d'un sol donné (perméabilité / fertilité / habitat biodiversité / stockage carbone) et sa compatibilité avec différents usages urbains potentiels.



**POUR EN SAVOIR PLUS:**  
**DESTISOL**

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019->

-> Retrouvez l'intégralité de l'intervention [ici](#).  
-> Accédez au support de la présentation [ici](#).

# Partage d'expériences

## Sobriété foncière dans le cadre du SCOT du Chablais//

Joseph Déage et Simon Pallier

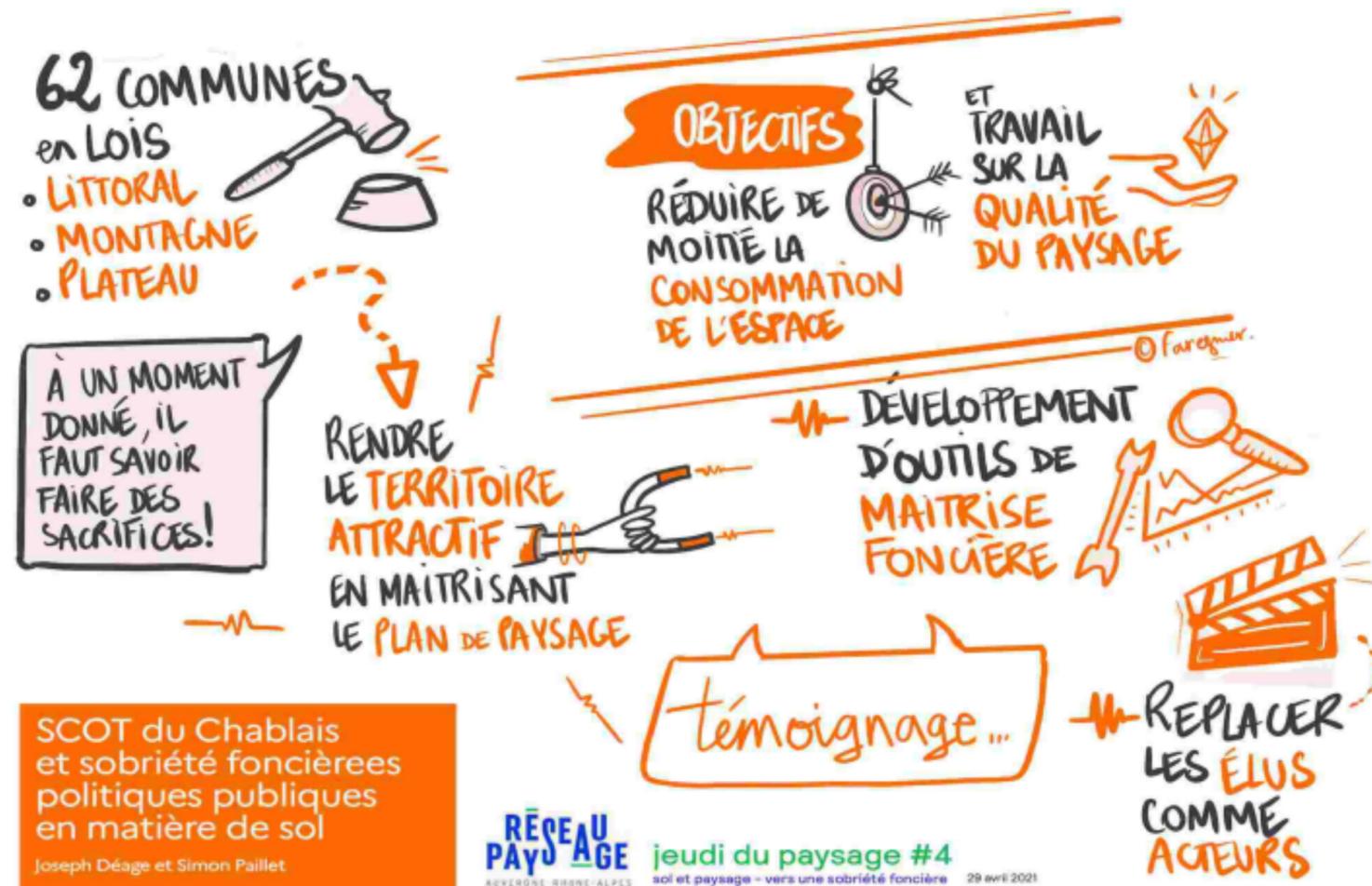
Vice-président à l'urbanisme du SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) // Architecte

Le Chablais est situé sur les rives sud du Lac Léman. Sa situation et la proximité de la Suisse (50 000 travailleurs transfrontaliers) rendent ce territoire extrêmement attractif. Il s'agit du territoire le plus dynamique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ayant doublé sa population en 40 ans. Cette dynamique a entraîné une forte artificialisation des terres, avec la consommation de 750 ha pendant la dernière décennie.

Le SCoT approuvé en 2020 cherche à conjuguer les objectifs d'accueil et de développement économique, notamment autour du tourisme balnéaire et hivernal (8 stations de sport d'hiver), avec ceux de la préservation des paysages et de l'agriculture, à travers une politique de sobriété foncière cherchant à **diviser par deux** la consommation des sols pour la prochaine décennie.

Pour cela, **une stratégie spatiale a été co-construite** par l'ensemble des élus du territoire, permettant de répartir les « surfaces à consommer » en fonction du type de territoire et de sa croissance constatée. Cinq types de territoires ont été identifiés : cœurs urbains, interfaces urbaines, pôles structurants, station de sports d'hiver et villages. Le SCoT reconnaît les espaces agricoles stratégiques, les sols à forte valeur agronomique comme **capital à préserver**, notamment dans le contexte de l'AOC Abondance. Une forte attention est donnée aux espaces littoraux, particulièrement attractifs, dont la croissance urbaine doit être maîtrisée.

Le travail collaboratif fructueux a permis une approbation du SCoT à 100 % et a entraîné la mise en œuvre de PLUis, dont un pour un ensemble de 25 communes. Le SCoT leur impose de formaliser des OAP pour des parcelles d'une surface supérieure à 2500 m<sup>2</sup> offrant ainsi aux élus une réelle capacité à maîtriser l'urbanisme et la préservation des sols du point de vue quantitatif et qualitatif.



**POUR EN SAVOIR PLUS:**

**SCoT du Chablais**

<https://siac-chablais.fr/amenager-scot/le-scot-2020-en-vigueur>

-> Retrouvez l'intégralité de l'intervention [ici](#).

-> Accédez au support de la présentation [ici](#).

# Partage d'expériences

## Réhabilitation d'un sol dégradé dans la vallée de la chimie //

Bertrand Vignal

Paysagiste concepteur Agence BASE

Il s'agit ici d'une expérimentation de mise en place d'une **filière de reconstitution de sols fertiles à partir de déchets industriels**, dans les interstices vacants d'un site extrêmement contraint – la vallée de la chimie, au sud de Lyon. Cette expérimentation s'inscrit dans le plan-guide 2030 de développement de la vallée de la chimie, mission auprès de la métropole du Grand Lyon, réalisée avec OMA, agence d'architecture hollandaise.

Le territoire fluvial de « la vallée de la chimie », d'une surface de 5000 ha, est très fortement aménagé depuis les années 1950 par des barrages, des installations portuaires, des infrastructures autoroutières, des installations industrielles. Il subit des risques naturels et technologiques et des pollutions extrêmement importants, le rendant inhabitable et en grande partie inaccessible.

Le processus du projet s'inscrit dans le temps long de ce territoire en activité, dédié à la production, au travail, disposant de faibles moyens d'investissement dans les espaces publics, mais situé à proximité de quartiers d'habitat, dans une métropole dynamique. Il consiste en l'occupation temporaire de petites surfaces interstitielles dans les zones à risques, pour la création d'une biomasse, et par là aussi d'une valeur économique.

**Il anticipe les besoins de sols fertiles pour végétaliser les villes, créer des îlots de fraîcheur dans un contexte de réchauffement climatique.** En effet, l'aménagement d'espaces de nature en ville nécessite, en général, l'apport de « terres végétales » issues de décapages de terres agricoles à urbaniser, parfois lointaines, avec d'importants moyens de transports, par camion. Avec l'objectif de sobriété foncière et la nécessaire diminution des transports, cette ressource deviendra de plus en plus rare et chère. Il faudra alors inventer d'autres méthodes pour fertiliser la ville, plutôt à partir d'éléments captés sur place, améliorer et fertiliser les sols et arrêter ainsi de les importer, de les transporter.

Pour répondre aux besoins de terres fertiles de la métropole lyonnaise, souhaitant renforcer la présence de la nature en ville, la création de la filière des « terres fertiles » met en valeur les opportunités du territoire : l'excavation, lors des travaux d'infrastructures, de limons de la vallée du Rhône, potentiellement fertiles, et en général destinés à la décharge, la disponibilité de déchets industriels valorisables par leur intégration dans les terres fertiles (comme les déchets de papeterie ou des gravats dépollués), la disponibilité, dans la vallée de la chimie, de nombreux espaces vacants (du fait des risques) pour la mise en place de cette économie nécessitant une très faible présence humaine et pour l'organisation de la filière dans le temps, le stockage des matériaux à moyen et long terme.

**Ce projet propose des paysages de transition qui mettent à profit les espaces aujourd'hui délaissés pour les redonner à terme à la nature, tout en participant à la dynamique de la reconquête des berges de la métropole, en les mettant en relation avec les itinéraires existants de mobilité douce le long du Rhône, revalorisent ainsi l'image de cette entrée sud de la métropole de Lyon.**



-> Retrouvez l'intégralité de l'intervention [ici](#).

-> Accédez au support de la présentation [ici](#).



## Renseignements

[www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

Extrait BD Super-pouvoirs des sols  
Sources : Mathieu UGHETTI, CEREMA

## POUR ALLER PLUS LOIN :

### Les supers pouvoirs du sol en BD

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/super-pouvoirs-sols-bd>

**RÉSEAU  
PAYSAGE**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**UR**  
**c|a.u.e**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**FFP** Fédération  
Française  
du Paysage

  
ville  
aménagement  
durable  
(R)éveillons nos pratiques

 **Cerema**

  
Les Paysages régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**Agences d'urbanisme**  
Auvergne-Rhône-Alpes